

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 93-0777/PR/DEF fixant la commission de l'Examen d'Officier de Police Judiciaire.

n° 93-0777/PR/DEF

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Date de publication
2 août 1993

Numéro JO
n° 15 du 15/08/1993

Date du numéro
15 août 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la Constitution

VU le décret n°79-040/PR/DEF en date du 10 mai 1979, portant création et organisation de la gendarmerie Nationale

VU l'arrêté n°79-1267/PR/DEF en date du 25 novembre 1979.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'examen technique d'Officier de Police Judiciaire est fixé le 14, 15 et 16 juin 1993.

Article 2

La Commission d'examen se compose comme suit : Président : Monsieur ALI MOHAMED AFKADA, Procureur Général
Membres : Monsieur MOHAMED WARSAMA RAGUEH, Magistrat Monsieur SAID MOHAMED SAID, Magistrat Chef d'Escadron MAHDI AHMED CHEIK, Commandant par intérim la Gendarmerie Nationale Sous-Lieutenant HAROUN OMAR HAGA, Sous-Lieutenant MOHAMOUD YOUSOUF MOHAMED, Sous-Lieutenant OSMAN GADID WAISS. Secrétaire : Adjudant YOUSOUF ISMAEL AMMADIN

Article 3

Le Ministre de la Justice et des Affaires Musulmanes et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence.

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT P.I.*

BARKAT GOURAD HAMADOU